



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1467

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existanteN° de rapport : 28110601Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : 28110601 Appart.Demandeur : Certificat pour la Venise, 167 - Yvan SELLAINPersonne sur place : code EAN de l'installation : N/AAdresse de la visite : avenue de la Venise, 167 - Yvan SELLAINDate de visite : 16/07/2015 Date d'émission : 16/07/2015 Références client : N/ARéférentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <u>20</u> A Nombre de tableaux : <u>1</u> nombre de circuits terminaux : <u>3</u>
--	---

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	/	X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		X	
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input checked="" type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>500</u> MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>28</u> Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.**Manquements / Notes :**Voir à l'annexe.**Conclusion :**

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité à au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :



CUFFARO
Domenico

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1533 23/11/2011/01

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : *S.D.B*
- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*
- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret*
- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
- * Absence de plan électrique de l'installation.*
- * Absence de section non de Terre. * Sur des prises de courant non munies de broches de Terre, il est interdit de brancher des appareils de classe I. * Recommandation pour l'isolation de l'installation. * Absence de bagues de Tolériet aux fusibles du coffret.*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1468

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existanteN° de rapport : 23/11/2015Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : 2-ETAGE, App.-5Demandeur : contigent au tout de la Meuse, 17a Scheldeweg

Personne sur place : code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : Route de la Meuse, 17a NCDate de visite : 11/11/2015 Date d'émission : 11/11/2015 Références client :Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :Tension d'utilisation : ...
 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400VProtection générale du branchement : 20 ANombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 2**Contrôles par examen visuel, tests et mesures :**

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X	X	
Mesures de protection contre les contacts directs	X	X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X	X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X	X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>1</u> MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>19</u> Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :Voir Annexo.**Conclusion :**

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

CUFFARO
Domenico


ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION
Rapport N : 1534 23/11/2011/ce

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : *S-D-B*
- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*
- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret*
- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
** Absence de plan électrique de l'installation.*
** Absence de section nus de Terre. * sur les prises de courant non munies de broche de Terre, il est interdit de brancher les appareils de classe I. * Recouvrement périodique de l'installation. * Réfection du matériiel à poste fixe. * Absence de bagues de Terre nues ont fuitées du coffret.*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1469

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/11/06/103

Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : Appartement, 2^e étage, App. 9, Rue de la Vesdre, 170 Seraing

Demandeur : Cest Ti Géleek, Rue de la Vesdre, 170 Seraing

Personne sur place : code EAN de l'installation : N/A

Adresse de la visite : Rue de la Vesdre, 170 Seraing

Date de visite : 14/06/11 Date d'émission : 14/06/11 Références client : N/A

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input checked="" type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <input checked="" type="checkbox"/> 10 A Nombre de tableaux : <input checked="" type="checkbox"/> nombre de circuits terminaux : 6
--	--

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		X	
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 5.86 MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 29.8 Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :

Voir ANNexe.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :



CUFFARO
Domenico

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1535 23/05/06.11.03

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : *S.D.B*
- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*
- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret*
- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
** Absence de plan électrique de l'installation
* Absence de sectionnement de Tenu. * En des
prises de courants non munies de broche, si
Tenu, il est interdit de brancher, des appareils
de classe I. * Absence de broches de Tenu.
Ont fait l'les du coffret. * Re com de l'ionneur
peut vol de l'installation.*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

**B
E
LAC**
200-INSP

Nr 1470

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 2310000004

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : Appartement App. 3

Demandeur : C.R.T.C. Leclerc, Rue de la Vénerie, 169 - 4000 Seraing

Personne sur place : code EAN de l'installation : NC

Adresse de la visite : Rue de la Vénerie, 169 - 4000 Seraing

Date de visite : 11/08/15 Date d'émission : 11/08/15 Références client : NC

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :Tension d'utilisation : 230V 3N400V 3x230V 2x230V 1N400V

Protection générale du branchement : 10 A

Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 4

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		X	
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	1		X
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 1,5 MΩ		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2,9 Ω		X	

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :

Voir Annexe.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

CUFFARO
Domenico

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION
Rapport N : 1536 23/15/06 11/09

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : *S.D.B + cuisine*
- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*
- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants : *coffret*
- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret*.
- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
** Absence de plan éléctrique de l'installation.
* Absence de sectionnement de Terre. * Absence de bagues de Terrièreux aux fusibles du coffret. * Sur une prise de courant non munie de broches de Terre, il est interdit de brancher de appareils de classe I. * Recouvrement de l'installation électrique.*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1471

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/1106/Mas

Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : *Tres de chassé - App. A*Demandeur : *Cert. green, Rue de la Vennerie, 167 - 4000 Seraing*Personne sur place : *N.D.* code EAN de l'installation :Adresse de la visite : *Rue de la Vennerie, 167 - 4000 Seraing*Date de visite : *14/11/2015* Date d'émission : *14/11/2015* Références client : *N.C.*Référentiel réglementaire / RGIE art. 271 276 bts et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input checked="" type="checkbox"/> 230V <input type="checkbox"/> 3N400V <input type="checkbox"/> 3x230V <input type="checkbox"/> 2x230V <input type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : <i>La</i> A
	Nombre de tableaux : <i>1</i> nombre de circuits terminaux : <i>3</i>

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			X
Etat du matériel électrique installé			X
Mesures de protection contre les contacts directs			X
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			X
Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input checked="" type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			X
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			X
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			X
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <i>11,71 MΩ</i>	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <i>29 Ω</i>	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :*voir Annex.*

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

CUFFARO
Domenico

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport N : 1537 23/10/2005

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : *S-D-B*
- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*.
- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret*.
- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
** Absence de plan de l'installation.
* Absence de section min de Terre. * Absence de bagues de Télisautres aux fusibles du coffret. * Sur des prises de courants non munies de broches de Terre, il est nécessaire de brancher des offcets de classe I. * Recommandation de l'installateur.*



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1472

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/05/06/106

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodiqueType d'habitation : maison appartement autres : COMMUNS

Demandeur : certificat, Rue de la Vesdre, 167 - 4000 Seraing

Personne sur place : code EAN de l'installation : NC

Adresse de la visite : Rue de la Vesdre, 167 - 4000 Seraing

Date de visite : 23/05/06 Date d'émission : 23/05/06 Références client : NC

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400VProtection générale du branchement : ANombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : 2

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ... 500 ... MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : ... 29 ... Ω	X		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :

Voir annexes.

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

CUFFARO
Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION
Rapport N : 1538 23/06/06

- La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
- Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
- Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
- Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : *cave*.
- Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : *coffret*.
- La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
- Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
- Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
- Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
- Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
- Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
- Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
- La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : *coffret*.
- Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
- Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
 - * *Absence de plan d'échafaudage de l'installation*
 - * *Absence de section norm de Terre*
 - * *Recouvrement du coffret elect.*